

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

#### DELIBERATION 10 FIN – Subventions aux associations 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **31 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Absents : 4

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADe, Mme PLAGNET, M. SIRE,

Pouvoirs donnés : Mme BERGE donne procuration à M. GUILLENTEGUY  
Mme PLAGNET donne procuration à M. BEAUQUESTE,  
Mme ESTRADe donne procuration à M. DEMASLES,  
M. SIRE donne procuration à Mme TOUSTARD,

Secrétaire de séance : Pierre DEMASLES

## DELIBERATION 10 FIN – Subventions aux associations 2025

Considérant les actions menées par les différents organismes ou associations en faveur de la vie sociale, culturelle ou sportive de la commune et la volonté municipale d'apporter un soutien financier,

Considérant la nécessité de déterminer pour chacun des organismes ou associations la subvention allouée au titre de l'année 2025,

Nom des membres de bureau des associations ne prenant pas part au vote en tant que membre d'un bureau associatif pour les associations respectives suivantes :

CHASSEURS SAINT-PEENS	M. TUO
MUSIQUE O MOUSQUE	M. TUO
ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	M. DEMASLES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE d'attribuer pour l'année 2025 les subventions dont la liste figure en annexe jointe à la présente.
- DECIDE que le versement de ces subventions sont soumises à la production du compte-rendu financier de l'année N-1, du budget prévisionnel et du rapport d'activités de l'année en cours
- DONNE pouvoir à M. le Maire de contrôler et d'accepter la conformité des pièces à produire.
- INSCRIT les crédits nécessaires aux comptes concernés du Budget Primitif 2025.

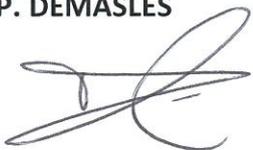
Pour : 14

Sauf CHASSEURS SAINT-PEENS	13
Sauf MUSIQUE O MOUSQUE	13
Sauf ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	12

Contre : 0

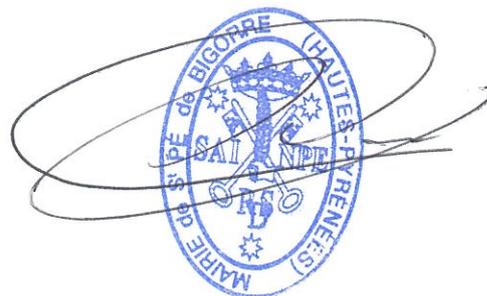
Abstention : 0

Secrétaire de séance  
P. DEMASLES



Le 11 avril 2025

Le Maire,  
JC. BEAUQUESTE



### Annexe délibération D-10FIN subventions aux associations

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	2025
	<b>2 300.00 €</b>
DYNAMIXTES	150.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150.00 €
JUDO-CLUB ST-PEEN	1 850.00 €
Comité départementale de spéléo canyon 65	150.00 €
	<b>6 265.31 €</b>
AMIS DE RIEULHES	150.00 €
CHASSEURS SAINT-PEENS	225.00 €
CHASSEURS SAINT-PEENS	4 452.00 €
CLABETES	430.00 €
LIEUTENANT LOUVETERIE	30.00 €
MUSIQUE O MOUSQUE	150.00 €
PECHEURS LOURDAIS	150.00 €
PECHEURS LOURDAIS	288.31 €
PEINTRES PYRENEENS	240.00 €
UNION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	150.00 €
	<b>5 550.00 €</b>
AMIS VIEUX SAINT-PE	300.00 €
COMITE DES FETES	5 000.00 €
ROUTE DE LA TRANSHUMANCE	100.00 €
BOUTE EN TRAIN	150.00 €
	<b>1 500.00 €</b>
COOPERATIVE ECOLE PUBLIQUE	870.00 €
OGEC SAINTE ELISABETH	630.00 €
	<b>1 830.00 €</b>
ADIL 65	100.00 €
CROIX ROUGE	40.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100.00 €
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS-POMPIERS	1 590.00 €
	<b>17 445.31 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025



ID : 065-216503953-20250410-D10FIN10042025-DE